



Millau VILLE DE

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/083

**ACCEPTATION LEGS
UNIVERSEL de Madame
LAVABRE Alberte et
versement d'une subvention
exceptionnelle à l'Hôpital de
Millau**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 30 juillet 2020, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 17 juillet 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en ses articles L.2242-1 et suivants, R.2242-1 à R.2242-6

Vu le Code civil notamment pris en ses articles 900-2 à 900-8,

Vu la loi n° 91-1322 du 30 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992, prise notamment en son article 15,

Vu le décret n°2002-449 du 2 avril 2002 portant simplification de la procédure administrative applicable aux legs en faveur de l'État, des départements, des communes et de leurs établissements et des associations, fondations et congrégations et au contrôle des actes de disposition des associations ou fondations reconnues d'utilité publique,

Vu la délibération n°2020/060 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le courrier de Maître VERGELY Florence, notaire à MILLAU (Aveyron) daté du 3 mars 2020 par lequel elle informe que la commune est bénéficiaire d'un legs universel consenti par Madame FOURCADE Alberte veuve de Monsieur LAVABRE, décédée à MILLAU (Aveyron) le 21 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Martine MANANET, Bouchra EL MEROUANI, Charlie MEDEIROS, Bérénice LACAN

PROCURATIONS : Martine MANANET pouvoir à Martine BACHELET, Bouchra EL MEROUANI pouvoir à Patrick PES, Charlie MEDEIROS pouvoir à Jean-Pierre MAS, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant qu'en l'état d'un testament olographe Madame LAVABRE charge ses légataires universels d'exécuter notamment le legs suivant « 7 500 euros (sept mille cinq cent euros) à la commune de Millau pour l'Hôpital ».

Considérant que Madame LAVABRE a fait le souhait que ce legs soit versé en faveur de l'hôpital, la ville de Millau versera une subvention exceptionnelle à l'hôpital de Millau,

Considérant que conformément à la réglementation en vigueur, il convient de délibérer sur l'acceptation de ce legs universel,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. **D'accepter** le legs universel de Madame FOURCADE Alberte veuve de Monsieur LAVABRE de 7 500 euros à la commune de Millau pour l'Hôpital,
2. **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 500 euros à l'Hôpital de Millau,
3. **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution des dernières volontés de la défunte, ainsi que tout acte nécessaire au règlement de la succession.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

